

**OTIF**



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR  
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-  
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

---

**Secrétaire général**

**A 81-03/502.2009**

**4 mai 2009**

Original: Allemand/Anglais/Français

**AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE L'OTIF**

---

**Communication des modifications au  
Règlement concernant le transport international ferroviaire  
des marchandises dangereuses (RID)**

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions.  
L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Par lettre circulaire A 81-03/506.2008 du 3 décembre 2008, nous vous avons fait parvenir avec le numéro de document OTIF/RID/NOT/2009/Add.1, une modification au RID, édition du 1<sup>er</sup> janvier 2009 résultant des délibérations de la 46<sup>ème</sup> session de la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses (Hambourg, 21 au 23 octobre 2008).

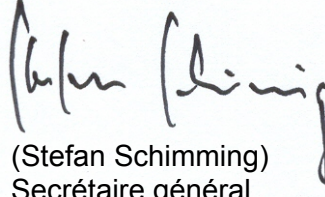
En vertu de l'article 35, § 4 de la COTIF, les décisions de la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses sont tenues pour acceptées, à moins que, dans les quatre mois à partir de la notification, un quart des Etats membres ne forment des objections.

**Le délai est échu le 30 avril 2009.**

Aucun Etat membre n'a formulé des objections à l'encontre de la modification. Conformément à la décision de la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses, cette modification **entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**

Vous recevez en annexe l'Erratum No 2 à l'édition 2009 du RID.

Avec nos meilleures salutations



(Stefan Schimming)  
Secrétaire général

#### **Annexe**

- Erratum No 2 à l'édition 2009 du RID

#### **Une copie de cette lettre sera transmise pour information aux :**

- Entreprises ferroviaires des États membres de l'OTIF
- Organisations internationales intéressées